



## Compte rendu de la réunion de bureau du 13/11/2017

### 1 – Point sur les commissions :

#### - **Aménagement Développement Durables**

Le Pays de Lesneven Côte des légendes a présenté son projet de Programme de l'Habitat aux membres du Conseil de développement (5 personnes présentes) le 23 octobre 2017. Ce programme est jugé d'une grande qualité et ses orientations sont ambitieuses d'autant que la communauté, du fait de sa taille (moins de 30 000 habitants), n'est pas dans l'obligation d'élaborer un PLH. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le [site du Conseil](#).

#### - **Maritime**

Les auditions se poursuivent. Certains acteurs ne souhaitent pas être auditionnés par l'ensemble de la commission. En conséquence, des rencontres sont organisées avec les animateurs de la commission (CCIMBO : Jean-Christophe Cagnard, UMBR, Bretagne Pôle Naval).

Les prochaines auditions de la commission concerneront le tourisme (BTO), les financements européens (FEAMP), les syndicats de salariés et la filière algues. Les membres de la commission ont souhaité créer un sous-groupe consacré aux Energies Marines Renouvelables.

Le bureau est informé qu'une consultation du public est organisée par les services de l'Etat en Région (DREAL) sur l'hydrolien dans le Fromveur. Le Conseil de développement a apporté sa contribution. Celle-ci est disponible sur le site du conseil ([ici](#)) Guy Jourden informe les membres du Bureau qu'il a été sollicité par les services de la région afin d'intervenir aux assises de la mer organisées à Lorient le 8 novembre. La trame de son intervention est annexée au présent compte-rendu.

#### - **Questions diverses**

- Guy Jourden, Jean-Pierre Caroff, Patrick Huon et Maryse Larpent ont participé aux rencontres nationales organisées à Nantes sur l'Alliance des territoires. Guy Jourden y est intervenu pour questionner les élus sur la place des conseils de développement, venus en nombre assister à cette rencontre mais très peu cités par les élus comme acteurs et partenaires des territoires.

- Guy Jourden et Maryse Larpent ont assisté aux rencontres des métropoles participatives à Grenoble les 7 et 8 novembre.
  
- Stratégie Métropolitaine de Développement Economique : 1<sup>er</sup> forum de l'économie.  
Guy Jourden est intervenu sur les énergies marines à la table ronde sur l'économie maritime et les EMR.  
Plusieurs membres du conseil étaient présents. Il est regrettable que l'horaire choisi (14h00-18h00) n'ait pas permis à un plus grand nombre d'acteurs économiques d'y participer.  
Les membres du bureau du Conseil de développement s'interrogent sur plusieurs points :
  - Qu'en est-il du suivi et de l'évaluation de cette stratégie ?
  - Quelles sont les relations entre la Métropole et les EPCI du Pays de Brest, d'autant que ceux-ci ont désormais une compétence économique qui s'est renforcée et qui négocient ce sens avec les services de la région au travers des [conventions de partenariat économique 2017-2021](#) ?
  
- Frédéric Druais attire l'attention des membres du bureau sur les difficultés économiques liées à la construction du siège d'IFREMER. Le budget dédié à ce projet est excessivement bas et le coût réel des travaux se révèle supérieur de 30 à 40% aux estimations. Ce résultat des appels d'offres pose question et risque de provoquer un décalage dans le temps si de nouveaux appels d'offres doivent être organisés?

*On a bien vu, au cours de l'échange que je viens d'avoir avec Pierre Karleskind, l'emboîtement des politiques mer et littoral au niveau européen, national et régional. Mais on comprend aussi l'importance de l'action de l'Etat, des collectivités territoriales et des pays. Comment chacune de vos institutions vivent-elles leur rôle dans cette organisation ?*  
*Guillaume SELLIER, Michael QUERNEZ, Guy JOURDEN,*

Le conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest qui est composé de bénévoles représentants de la société civile organisée et de citoyens s'appuie sur la diversité de ses membres et sur la commission maritime qu'il vient de créer pour mieux comprendre et intégrer ces différents niveaux des politiques mer/littoral.

Ce n'est pas simple même quand on a des membres qui participent à la section mer du CESER, à la Conférence mer littoral de Bretagne ou au Conseil Maritime de Façade qui peuvent nous apporter des informations.

*En quoi, l'évolution du contexte et des enjeux maritimes, mais aussi la réforme territoriale ont-ils modifié votre approche de ces questions ?* Guillaume SELLIER, Michael QUERNEZ, Guy JOURDEN, Pierre KARLESKIND

Les directives européennes sur le milieu marin ou l'économie bleue, la stratégie nationale mer littoral issue du Grenelle de la mer qui vient d'être adoptée, les documents stratégiques de façade maritime en cours d'élaboration, de même que la stratégie régionale mer littoral sont des chantiers très complexes qui nécessitent une approche permettant l'implication du maximum d'acteurs concernés à toutes les échelles.

Notre fil conducteur est que, quelles que soient les stratégies ou les organisations territoriales mises en place, elles aboutissent au final sur des territoires et doivent tenir compte de l'avis et des besoins, des populations et des acteurs économiques et sociaux. La stratégie nationale consacre d'ailleurs un chapitre aux projets de territoire.

Notre rôle comme celui des autres conseils de développement concernés par ces questions maritimes est donc de porter des propositions à l'échelle locale qui est pour nous le Pays de Brest avec ses 420 000 habitants et ses 600 km de côtes

Cette démarche de gouvernance à 5 (*Etat, collectivités territoriales, entreprises, syndicats de salariés, associations*) prônée par le Grenelle de la mer est déjà mise en œuvre au niveau national par un Conseil National de la Mer et du Littoral, au niveau de la façade par un Conseil Maritime de Façade, au niveau de la Région Bretagne par la Conférence Mer Littoral.

Elle reste à construire à l'échelle locale qui pourrait être celle des Pays ou Territoires maritimes en s'appuyant sur les acquis de la Gestion Intégrée de la Zone côtière.

*Le Département du Finistère et le Pays de Brest ont une stratégie maritime. Quels en sont les enjeux ? Michael QUERNEZ, Guy JOURDEN*

Aujourd'hui, comme les autres territoires maritimes bretons, le Pôle Métropolitain du Pays de Brest n'a pas de stratégie maritime mais il participe à des actions dans divers domaines comme celui de la pêche/aquaculture/ avec le volet territorial du FEAMP, l'aménagement du Port de Brest, la création d'un Polder pour les EMR, les algues, l'enseignement, la recherche...

C'est pour aider à l'élaboration de cette stratégie que la Commission Maritime du Conseil de développement a lancé une étude sur ce sujet et pratique depuis plusieurs mois des auditions et des enquêtes auprès des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, scientifiques, culturels, touristiques qui ont des activités liées à la mer et au littoral. Le Conseil a également organisé fin juin des « ateliers maritimes » avec la participation de 80 personnes.

Il s'appuie également sur une étude récente sur la rade de Brest à laquelle ont participé tous les acteurs socio-économiques de la rade, les élus municipaux de toutes les communes concernées, les étudiants Master2 de l'UBO, l'ADEUPA agence d'urbanisme...

Il a été conforté dans sa démarche cet été quand une association du Conquet représentant les 100 marins pêcheurs, les plaisanciers, la municipalité lui a demandé d'organiser une réunion de travail avec tous les acteurs concernés (Pen ar Bed, le Parc Marin, le Président d'EPCI...) sur un projet de digue indispensable à la sécurité du Port, à l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs et des conditions d'embarquement des passagers pour les îles de Molène et Ouessant.

*Cette articulation des différentes échelles stratégiques et d'action vous semble-telle optimale aujourd'hui ? Y a-t-il réelle complémentarité entre ces différentes échelles ? Tous*

L'articulation entre les différentes échelles s'est faite pour la stratégie nationale et les documents stratégiques de façade, elle se fait

aujourd'hui entre le DSF et les stratégies régionales avec une concertation dans des ateliers comme aujourd'hui et d'autres à venir au mois de décembre puis au printemps

2018 mais cela concerne un nombre trop réduit de personnes et dans la gouvernance à cinq que j'évoquais il n'y a pas d'équilibre entre les moyens matériels et humains des parties

prenantes. Les organisations syndicales, les associations, la société civile organisée ne sont pas vraiment concertées mais plutôt consultées.

*La multiplication des échelles stratégiques et d'action ne provoque-t-elle pas des effets pervers, des effets de frontières ? Tous*

Ce n'est pas tant le nombre d'échelles stratégiques qui pose problème que l'appropriation collective des enjeux à ces différentes échelles et le nombre d'acteurs sociaux-économiques qui seront réellement concertés. Le nombre et la diversité des activités liées à la mer en Bretagne rendent complexe une politique intégrée.

Faire un état des lieux n'est déjà pas une mince affaire, mais ensuite bien cerner les enjeux, les synergies possibles entre les filières et proposer une stratégie et des plans d'action cela ne pourra pas se faire sans un

apport de l'échelle territoriale comme le préconisait le CESER dans son étude « **Economie maritime en Bretagne : changeons de regard** »

A ce jour seul le Pays de Lorient par son agence d'urbanisme a produit une étude détaillée des activités liées à la mer sur son territoire et leur évolution ces dernières années. La CCI de Brest et l'Adeupa avec une participation du Conseil de développement préparent une étude similaire. Mais il faudrait que cela soit étendu à l'ensemble des Pays Maritimes.

*Qu'est-ce qui pourrait atténuer ces effets pervers ? Tous*

Il faut bien faire connaître le rôle de chaque échelle et pourquoi elles sont indispensables. Les 4 niveaux (national, façade maritime, Régional et local au niveau des Pays maritimes) doivent apprendre à

travailler ensemble dans une gouvernance à 5 à toutes les échelles. Pour casser les effets de frontières il faut apprendre à travailler en réseau comme le font les conseils de développement bretons.

*Qu'est-ce qui assure la cohérence de ces politiques à l'heure actuelle ? Tous*

La Région Bretagne (**conseil régional + CESER**) peut assurer la cohérence des politiques mer/littoral sur ces différentes échelles et organiser la concertation dans la démarche COP Régionale. La politique maritime

intégrée doit également être prise en compte dans le SRADDET.

La récente contribution du CESER « **Vers un développement partagé de développement durable de la**

**Bretagne »** répond bien aux questions soulevées dans cette table ronde.

*Mais une telle approche, si elle permet de combiner vision globale et prise en compte des particularités locales, ne nécessite-t-elle pas un effort d'articulation tout particulier ? Tous*

Compte tenu des délais, la mise en place d'une instance de gouvernance à 5 à l'échelle des Pays maritimes va être difficile. Dans un premier temps les conseils de développement des Pays ou EPCI maritimes qui regroupent des représentants de la

société civile organisée et des citoyens pourraient aider à la concertation et contribuer à l'élaboration de projets de territoire et d'une stratégie maritime locale en s'appuyant sur la commission mer littoral mise en place dans le cadre du FEAMP territorialisé

*Comment, justement, améliorer cette articulation entre les différentes échelles de stratégie et d'action ?*

La Région pourrait inciter les pays maritimes et les EPCI à élaborer une stratégie maritime et à créer une instance de concertation locale avec une gouvernance à 5.

De même la CRML pourrait créer un groupe de travail « sur l'échelle de stratégie et d'action locale » qui serait ouvert à des représentants des conseils de développement concernés.